

**Mairie Principale
Saint-Julien-la-Vêtre**

✉ 1 Place de l'église
☎ 04 77 97 81 47

✉ commune@vetresuranzon.fr

**Mairie Annexe
Saint-Thurin**

✉ 38 Passage René Dony
☎ 04 77 97 91 10

Réunion du Conseil municipal du 06 mars 2025

Convocation du : 27 février 2025

Ouverture de la séance : 06 mars 2025 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre

Présents :

M. Bertrand DAVAL, Maire

Mme Catherine MOLLE, 1^{ère} Adjointe

M. Thierry BALICHARD, 3^{ème} Adjoint

M. Maurice MOLLE, 4^{ème} Adjoint

M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre

M. Christian PATARD, Maire délégué de Saint-Thurin

M. Eddy BRUNET

Mme Josiane VERNAY

Mme Hélène CARPI

Mme Solange THEALET

M. Jean-Pierre JAVELLE

M. Jean PATARD

Mme Christine GOUTTEFANGEAS

Excusés : Mme Françoise RABET, 2^{ème} Adjointe ; M. Frédéric JOUHANNEL ; M. Thierry MICHALET ; M. Elie GALLON ; M. Jean-Louis RONZIER

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOLLE

Ordre du jour

- I. Approbation du compte rendu du 06 février 2025**
- II. Neutralisation des amortissements 2025 de l'ACI 2024**
- III. Taux des contributions directes**
- IV. Questions diverses**

I. Approbation du compte rendu du 06 février 2025

Les Conseillers municipaux approuvent à la majorité (12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention) le compte rendu du 06 février 2025.

II. Neutralisation des amortissements 2025 de l'ACI 2024

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les attributions de compensation d'investissement versées à Loire Forez agglomération font l'objet d'une obligation amortissement. Par délibération du 19 février 2020 (DE_2020_016), le Conseil municipal de Vêtre-sur-Anzon a fixé la durée de cet amortissement à un an.

Afin de maintenir l'intérêt de la comptabilisation d'une attribution de compensation en section d'investissement, l'amortissement obligatoire peut être neutralisé sur le plan budgétaire (cf. décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015).

Cette neutralisation budgétaire s'opère par l'inscription d'une dépense en section d'investissement au compte 198 et une recette en section de fonctionnement au compte 7768. Le Conseil municipal avait mis en place cette neutralisation depuis 2020.

Monsieur le Maire précise que cette neutralisation doit être délibérée annuellement. Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la mise en œuvre du dispositif de neutralisation des amortissements 2025 des ACI 2024 sur le budget 2025.

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve la mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements 2025 de l'attribution de compensation d'investissement 2024 sur le budget 2025.

(Délibération n°DE_2025_006)

III. Taux des contributions directes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les principales règles de lien applicables pour le vote des taux communaux sont les suivantes :

- le vote du taux de TFB est libre (sous réserve du plafond qui est de 94.33%) ;
- le taux de TFNB ne peut pas augmenter plus vite que celui de TFB ;
- si le taux de TFB diminue alors celui de TFNB doit diminuer au moins des mêmes proportions ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'étudier différentes évolutions possibles de la pression fiscale :

2024	TH	TFB	TFNB	Variation du montant total en euros
	5,42 %	24.22%	40.14%	
Évolution de la pression fiscale				
Maintenue	5,42%	24.22%	40.14%	
Augmentation de 1%	5.47%	24.46%	40,54%	
Augmentation de 2%	5.53%	24.70%	40.94%	+ 4619
Augmentation de 4%	5.64%	25.19%	41.75%	+ 9237

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Fixe les taux de fiscalité 2025 pour Vêtre-sur-Anzon à savoir :

2025	Taxe Habitation	Taxe Foncière Bâtie	Taxe Foncière Non Bâtie
	5.53%	24.46%	40,54%

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire appliquer ces taux.

(Délibération n°DE_2025_007)

IV. Questions diverses

○ Journée J'aime la Loire Propre

La journée J'aime la Loire Propre aura lieu le samedi 15 mars 2025 à 08h30 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre.

○ Cérémonie du 19 mars 1962

La cérémonie du « Cessez le feu en Algérie » aura lieu le dimanche 23 mars à 10h00 au monument aux morts de Saint-Thurin.

○ Repas des aînés 13 avril 2025

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 13 avril à 12h00 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre.

○ Spectacle « Au Nord de la lune » le 27 avril 2025

Le spectacle « Au Nord de la lune » aura lieu le dimanche 27 avril 2025 à 15h00 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre.

○ Prochaine réunion

La prochaine réunion de Conseil municipal sera organisée le 03 avril 2025 à 20h00 à la salle du premier étage de la mairie de Saint-Thurin.

La séance est levée à 21h15.